

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du vingt-sept octobre, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Patricia ALAIZEAU, Philippe CARCEL, Marinette PELLERAY, Jean-Michel MOLLOT, Sylvie CHAUMEAU, Pierre ROUVEROUX.

Conseillers en exercice : 10 **Conseillers présents** : 07

Conseillers absents excusés : Marc BOUCEY (pouvoir à John BILLARD), Sylvie NAUD (pouvoir à Jean-Michel MOLLOT), Yves AUGIZEAU (pouvoir à Patricia ALAIZEAU)

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2025 ;
- Décision du Maire : virement de crédits en dépenses d'Investissement ;
- 1. Délibération relative à la demande du solde du Fonds de Concours sur travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la cuisine ;
- 2. Délibération relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle ZA 61, chemin de la Barrerie suite à une demande d'acquisition ;
- 3. Informations communales :
 - . Point sur le repas de l'Amitié et le goûter de Noël à venir,
 - . Chemin de la Croix Blanche : ce dernier est impraticable par son abandon d'entretien. Il conviendrait de le nettoyer et de le réhabiliter ;
- 4. Questions diverses communales

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de séance : Philippe CARCEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025.

Introduction du Maire :

M le Maire informe d'une écriture comptable relative à un virement de crédits de 19 000,00 € effectué en septembre 2025 en section d'investissement afin de pallier les dépenses supplémentaires liées aux travaux de la salle des fêtes et anticiper divers travaux imprévus (voirie, réseaux ...).

Dépenses au chapitre 204 : - 19 000,00 €

Dépenses au chapitre 21 : + 19 000,00 €

- + 4 000,00 € au compte 2151
- + 4 000,00 € au compte 2152

- + 4 000,00 € au compte 21532
- + 3 000,00 € au compte 21538
- + 500,00 € au compte 2183
- + 2 000,00 € au compte 2188
- + 1 500,00 € au compte 2158

D'autre part, les travaux de réfection de couverture en zinc de l'acrotère et arrière du pignon au-dessus de la salle polyvalente sont achevés. Cette étanchéité doit enfin permettre de parer aux infiltrations d'eau dans la salle des fêtes, le long du mur côté rue.

Enfin, il a été fait l'acquisition et l'installation d'un grand écran de projection vidéo dans la salle des fêtes côté scène.

DÉLIBÉRATION N° 2510-01

**DEMANDE SOLDE DU FONDS DE CONCOURS
SUR TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES ET CUISINE**

M le Maire rappelle l'enveloppe de 24 000,00 € relative au Fonds de Concours Intercommunal disponible pendant la durée du mandat. Deux demandes ont déjà été faites à hauteur de 50 % HT du reste à charge de la commune des investissements réalisés à savoir :

Travaux de réfection chemin du Boulay

Montant HT : 21 612,90 € / Fonds de Concours perçu : 10 806,45 €

Acquisition abribus et lampadaire solaire au croisement Durie, Barrerie et Château d'Eau

Montant HT : 4 067,15 € / Fonds de Concours perçu : 2 033,57 €

A cet effet, M le Maire propose de demander le solde du Fonds de Concours attribué à la commune d'un montant de 11 159,98 € pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à demander le solde du Fonds de Concours Intercommunal sur les travaux précités.

DÉLIBÉRATION N° 2510-02

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE ZA 61,
CHEMIN DE LA BARRERIE SUITE À UNE DEMANDE D'ACQUISITION**

M le Maire informe que la commune est propriétaire, d'une petite parcelle de 44 m² située au niveau du 13 chemin de la Barrerie, cadastrée ZA 61 sur laquelle se trouvait une pompe à eau qui n'est plus en service. M le Maire informe que le propriétaire juxtaposant cette parcelle est intéressé pour l'acquérir afin de disposer d'une continuité de sa parcelle et clôturer l'ensemble.

En vertu de l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables. Ils ne peuvent être vendus sans avoir été, au préalable, désaffectés et déclassés.

A cet effet, M le Maire présente le plan cadastral à l'ensemble de l'assemblée et propose dans un premier temps la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZA 61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZA 61.

Informations diverses communales :

. Point sur le repas de l'Amitié du 11 novembre : 61 réservations. Le repas est élaboré par le Forest Bar et l'animation musicale présentée par « Feeling acoustic duo », chanteuse et guitariste.

. Point sur le goûter de Noël le dimanche 7 décembre :

Cette année, les *colis gourmands* pour les favriolois de plus de 70 ans seront confectionnés par la boutique Localie de Bonville, épicerie de produits locaux en circuit court. Et un *bon d'achat de 25,00 €* sera offert aux enfants du Favril (jusqu'à 10 ans). Ils seront utilisables dans l'enseigne « King Jouet » de Barjouville. Enfin, pour animer l'après-midi, un « *Spectacle sable et lumière* » est programmé. Il s'agit d'une création originale de dessins évolutifs en sable sur table lumineuse diffusés simultanément sur grand écran avec accompagnement musical.

. Chemin de la Croix Blanche : ce dernier est devenu impraticable par son abandon d'entretien. M le Maire suggère de le nettoyer et de le réhabiliter. Un devis sera demandé à l'entreprise Verdier par Monsieur Mollot.

. Remerciements : de l'association « Amis des Jumelages du Pays Courvillois » pour le versement de la subvention de 100 €.

. Demande d'aide financière : Une habitante a pris contact auprès de M le Maire afin de solliciter une aide financière pour financer en partie un voyage scolaire aux Etats-Unis pour sa fille scolarisée au Lycée Notre Dame de Chartres. A noter, que celle-ci a ouvert une cagnotte personnelle pour récolter des fonds. L'assemblée est d'accord pour contribuer par le versement d'une aide financière. Cependant, il est convenu que M le Maire prenne des renseignements complémentaires sur la situation financière et le montant de la cagnotte récolté afin d'évaluer au mieux l'aide que la commune pourra apporter. Monsieur Rouveroux propose qu'en contre parti, l'étudiante pourrait venir exposer son voyage devant les conseillers.

. M le Maire fait part d'une expérimentation du mouvement Bouge Ton Coq qui vise à capter des pièces de théâtre en les diffusants dans les salles des fêtes/polyvalentes sur grand écran. Un moyen de dynamiser les territoires ruraux et de rassembler la population par le biais de la culture et du divertissement. Il indique que Le Favril pourrait être sollicité pour mener cette expérimentation.

Questions diverses :

Sylvie CHAUMEAU demande qui détient les clés de l'église du Favril. M le Maire répond qu'il s'agit de Mme LURVOIS. Et souhaite savoir ce qu'il est advenu de la cabine de télé-médecine. M le Maire explique qu'à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise H4D et faute de repreneur, la cabine a été léguée au fondateur du concept.

Pierre ROUVEROUX informe que le marquage au sol du Stop au Boulay est bien effacé.

Patricia ALAIZEAU rapporte que l'entretien du cimetière par l'agent communal devient de plus en plus compliqué. Malgré le mélange gros sel et vinaigre appliqué régulièrement, il est difficile d'obtenir un résultat correct en permanence. L'engazonnement ou le goudronnage pourrait être des solutions à envisager. M le Maire répond qu'il est bien conscient de la problématique depuis l'interdiction de ne plus utiliser du désherbant, il faudra effectivement réfléchir à une solution d'entretien facilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Philippe CARCEL